

ÉDITORIAL

Une image reconnue dans un contexte tourmenté

APPRENTI

PAGE 02

Aide au recrutement



La loi de finances pour l'année 2015 instaure une nouvelle aide au recrutement d'apprentis.

AIDE FINANCIÈRE

PAGE 02

Le Crédit d'Impôt Transition Énergétique

La loi de finances pour 2015 du 29 décembre 2014 a créé le CITE en remplacement du Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD).

26 MARS 2015

PAGE 04

Les Rencontres du Bâtiment

La FFB Grand Paris invite le corps enseignant à venir découvrir le secteur du Bâtiment, le jeudi 26 mars 2015.

Être chef d'entreprise, c'est être profondément optimiste et convaincu par sa capacité à créer de la richesse pour son pays, sa famille et les générations futures.

Être chef d'entreprise, c'est être profondément optimiste et convaincu par sa capacité à créer de la richesse pour son pays, sa famille et les générations futures. Être chef d'entreprise dans le Bâtiment, c'est également être engagé au service de sa passion du métier. C'est sans doute la raison pour laquelle notre secteur bénéficie d'une excellente image. C'est un atout dont nous sommes fiers ! Nos concitoyens reconnaissent notre savoir-faire et créditent notre Profession d'une opinion favorable, malgré le comportement de certains escrocs qui se réclament, à tort, du Bâtiment. Quant à nos élus, la majorité d'entre eux a pris conscience du fort ancrage local de nos entreprises qui forment, emploient et offrent de réelles opportunités de promotion sociale, pour tous. Oui, notre secteur est un acteur incontournable de la vie économique et sociale des territoires. Malheureusement, après une année 2014 éprouvante, nous, chefs d'entreprise du Bâtiment, sommes fatigués, parfois exaspérés et, pour certains, découragés. Aux réglementations illisibles et aux modifications incessantes de fiscalité, se sont ajoutées une instabilité politique et une dégradation continue du climat des affaires. Malgré l'enchaînement des plans de relance,

nous ne voyons pas la sortie du tunnel. Les quatre enquêtes de conjoncture réalisées en 2014 ont montré une baisse continue de la confiance. Tout au long de l'année, nous n'avons connu qu'activité en baisse, perspectives d'activité moroses et baisse des prix. La faiblesse de l'activité et des prix a fortement compromis notre situation financière et notre capacité à maintenir l'emploi. Seul signe d'éclaircie en ce début d'année 2015, l'INSEE anticipe une possible progression de l'investissement dans les trimestres à venir dont le Bâtiment serait un des principaux bénéficiaires. Faut-il y croire ? J'ai envie de vous répondre oui, mais prudemment. Oui d'abord, car y croire, c'est refuser le défaitisme. C'est se battre pour chaque marché, ne rien céder aux maux qui minent notre Profession. C'est préparer l'avenir en s'adaptant aujourd'hui aux attentes futures de nos concitoyens vis-à-vis du Bâtiment, notamment en matière de services et de performances du bâti. Prudemment ensuite, car, si nous ne manquons pas d'idées, obtenir une véritable simplification de la vie de nos entreprises et une véritable libération de l'acte de construire, tant au niveau national que local, est un combat difficile dans notre société marquée par le dogmatisme. Au final, quel autre chemin avons-nous que le succès ? ■

Patrick Aimon,
président
de la FFB Grand Paris

FIN DE L'EXONÉRATION

Redevance pour la création de bureaux en Ile-de-France

Dans un contexte difficile, la fin de l'exonération pour les opérations de démolition-reconstruction de la redevance pour création de bureaux en Ile-de-France au 1^{er} janvier 2014 aura fortement ralenti le rythme des mises en chantier en Ile-de-France. Ainsi, moins de 2,9 millions de mètres carrés ont été mis en chantier en 2014 (-13 % par rapport à 2013). La Profession se félicite du vote le 30 décembre 2014 de la deuxième loi rectificative de finances pour 2014. Cette dernière rétablit cette exonération pour les avis de mise en recouvrement émis à compter du 1^{er} décembre 2014. Un arrêté du 30 décembre 2014 actualise les tarifs au mètre carré pour le calcul de la redevance pour la création



de locaux à usage de bureaux, des locaux commerciaux et des locaux de stockage en région Ile-de-France. Les tarifs au mètre carré de surface de construction, de la reconstruction ou de l'agrandissement de tels locaux, sont actualisés au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction du dernier indice ICC connu à cette date, et arrondis au centime d'euro supérieur.

CONTACT Assistance juridique, 01 40 55 10 71

LOI DE FINANCES

Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire

La loi de finances pour l'année 2015 instaure une nouvelle aide au recrutement d'apprentis. Il s'agit d'une aide d'un montant minimum de 1 000 € versée par la Région aux entreprises de moins de 250 salariés. Elle ne peut être versée à l'employeur qu'après l'expiration du délai de deux mois pendant lequel le contrat peut être interrompu sans motif. Cette aide est ouverte pour les contrats conclus à partir du 1^{er} juillet 2014. Pour bénéficier de cette aide, l'entreprise doit justifier à la date de conclusion du contrat ne pas avoir employé



d'apprenti depuis le 1^{er} janvier de l'année précédente ou justifier à cette même date que le nombre de contrats en cours après le recrutement de ce nouvel apprenti est supérieur au nombre de contrats en cours le 1^{er} janvier de l'année de conclusion du nouveau contrat. À partir du 1^{er} juillet 2015, pour bénéficier de ce dispositif, l'entreprise devra en outre relever d'un accord de branche comportant des engagements qualitatifs et quantitatifs en matière de développement de l'apprentissage.

CONTACT Alexis de MONTGOLFIER, 01 40 55 10 95

FFB GRAND PARIS-OPPBTP

Convention de partenariat : bientôt 1 an

La prévention des risques professionnels et plus largement la santé au travail constituent un enjeu essentiel pour les entreprises, la FFB Grand Paris et l'OPPBTP Ile-de-France ont signé une convention de partenariat le 8 avril 2014. La signature de cette convention a permis

d'établir un plan d'actions prenant en compte nos priorités en matière de prévention et de se fixer des objectifs politiques et opérationnels communs. Un comité de pilotage est chargé de s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions retenues.

CONTACT Sophia PILLET, 01 40 55 10 96

AIDE FINANCIÈRE

Le Crédit d'Impôt Transition Énergétique

La loi de finances pour 2015 du 29 décembre 2014 a créé le CITE en remplacement du Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD).

Il s'agit d'une aide financière destinée aux personnes physiques propriétaires, occupants à titre gratuit et locataires qui réalisent des travaux spécifiques de rénovation énergétique dans leur résidence principale achevée depuis plus de deux ans. Le CITE permet d'obtenir un abattement de 30 % sur certaines dépenses d'équipements en faveur des économies d'énergie et du développement durable. Il s'applique à certaines dépenses réalisées entre le 1^{er} septembre 2014 et le 31 décembre 2015. Le crédit d'impôt est plafonné à 8 000 € pour une personne seule et à 16 000 € pour un couple avec une majoration possible de 400 € supplémentaires par personne à charge et ce, sans condition de ressources.

La plupart des travaux sont « éco-conditionnés » et doivent donc, depuis le 1^{er} janvier 2015, être réalisés par une entreprise ou un professionnel RGE.

CONTACT Assistance juridique, 01 40 55 10 71

AMIANTE

Préjudice d'anxiété des anciens salariés



Le 19 novembre dernier, la chambre sociale de la Cour de cassation a précisé

que les anciens salariés exposés à l'amiante avaient un délai de cinq ans pour agir en réparation du préjudice d'anxiété suivant la date d'inscription de leur employeur sur la liste des établissements ouvrant droit à la préretraite amiante. L'action en réparation du préjudice d'anxiété est donc soumise à la prescription quinquennale et ce délai court à compter de la date de réalisation du dommage ou à compter de la date à laquelle ce dommage s'est révélé à la victime lorsqu'elle ne pouvait en avoir connaissance auparavant.

CONTACT Sophia PILLET, 01 40 55 10 96

L'UFB agit sur la Région Ile-de-France

Élu président de l'Union des Fédérations du Bâtiment d'Ile-de-France, Patrick Aimon est très attentif à une action commune des Fédérations du Bâtiment en Ile-de-France et au renforcement des synergies entre elles.



Patrick Aimon.

Qu'est-ce que l'UFB ?

L'UFB, créée en 2001, a pour objet de représenter, défendre et coordonner au sein de la Région Ile-de-France, les intérêts communs des trois fédérations fondatrices :

- FFB Grand Paris (75 – 92 – 93 – 94) ;
- FFB Région Ile-de-France (78 – 91 – 95) ;
- FFB Ile-de-France Est (77).

L'UFB agit auprès des décideurs politiques, institutionnels et économiques régionaux. À titre d'exemple, l'UFB était présente sur le salon de l'apprentissage et de l'alternance.

Vous avez été élu récemment président de l'UFB, quelles sont les priorités de votre action ?

Tout d'abord, je tiens à préciser que j'agis toujours en étroite coopération avec les présidents des autres Fédérations d'Ile-de-France, Jacques Letort (78 – 91 – 95) et Thierry Fromentin (77).

Pour en venir à notre action, l'accent est mis sur le renforcement des synergies entre nous pour faire face à un

contexte économique difficile : négociations salariales communes ou en concertation, préparation d'un colloque sur la nécessité de l'investissement public pour soutenir la Profession du Bâtiment.

Plus nous aurons des actions et des services communs, plus nous serons efficaces pour les entreprises de Bâtiment avec la possibilité aussi d'aller encore plus loin dans les rapprochements entre nos Fédérations, à un moment où des questions importantes vont être traitées au niveau régional ou métropolitain.

Quelle est la dernière réalisation concrète de l'UFB ?

Il s'agit de la création du Conseil Régional de l'Artisanat d'Ile-de-France dont le but est notamment :

- de préparer les élections professionnelles au RSI et aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat ;
- d'assurer l'information, la formation sur la coordination de l'action des candidats, élus ou mandataires de l'artisanat en Ile-de-France.

Vous voyez, les projets et les objectifs ambitieux ne manquent pas mais la mission de Président de l'UFB est passionnante !

CONTACT Philippe RIFAUX, 01 40 55 10 02



À NOTER

Président de l'Union des Fédérations du Bâtiment d'Ile-de-France,
Patrick Aimon

Vice-président,
Thierry Fromentin

Vice-président,
Jacques Letort

OBJECTIF 2017

Le BIM, révolution ou évolution ?

Les IFC (Industry Foundation Classes) décrivent les objets nécessaires à la conception d'un bâtiment, tout au long de son cycle de vie (conception, construction, exploitation), et selon différents points

de vue (architecture, structure, thermique, estimatif...). L'IFC est un langage standard défini dans la norme internationale STEP, synonyme d'interopérabilité et de travail collaboratif. La maquette numérique, traduction française du BIM, est la représentation des objets composant un bâtiment (murs, dalles, fenêtres, portes, ouvertures, escaliers, poteaux, poutres, équipements...). La maquette est donc un assemblage d'objets.



Elle permet de localiser ces objets, de connaître leurs caractéristiques et leurs liens. C'est une nouvelle manière de penser et de construire le Bâtiment.

L'État souhaite généraliser le recours au BIM dans les marchés publics à l'horizon 2017. Le mouvement est en cours. Le CSTB a déjà recensé plus d'une quarantaine d'appels d'offres contenant une demande BIM en France. Quels seront les impacts de cette technologie sur nos métiers ? Consciente des enjeux, la FFB Grand Paris organisera le 20 mai prochain à 17 heures, dans ses locaux, une conférence centrée sur le BIM. Venez nombreux !

CONTACT Charles-André BERNARD, 01 40 55 10 52

APPRENTISSAGE

Les CFA ouvrent leurs portes

Comme chaque année, les centres de formation d'apprentis (CFA) de la Profession organisent leurs journées portes ouvertes pour faire la promotion de leurs filières de formation et de leur établissement. Les

jeunes et leurs parents ont ainsi l'opportunité de dialoguer avec les formateurs et des apprentis, de découvrir les installations qui pourraient les accueillir et de déposer leur dossier de candidature. Ils pourront, par exemple, visiter le CFA Delépine (CSEEE) le 14 mars ou le 15 avril, le CFA St. Lambert (SEC) le 14 mars, le CFA GPPF

Formation les 13 et 14 mars ou le CFA de Couverture Plomberie (GCCP) le 7 mars. Toutes les journées portes ouvertes des CFA du Bâtiment et des CFA avec une section Bâtiment en Ile-de-France sont sur notre site internet.

CONTACT www.grandparis.ffbatiment.fr



26 MARS 2015

Les Rencontres du Bâtiment

La FFB Grand Paris invite le corps enseignant à venir découvrir le secteur du Bâtiment, le jeudi 26 mars 2015. Une conférence animée par les experts de la Fédération avec le témoignage de chefs d'entreprise sera suivie de visites de CFA. Cette opération a pour objectif de donner les moyens aux professeurs, conseillers d'orientation et directeurs d'établissement de véhiculer les messages phares pour attirer les jeunes dans nos filières de formation.

CONTACT Direction de la Communication, 01 40 55 10 20

10 rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17
TÉL. 01 40 55 10 00 FAX 01 45 74 12 47

E-MAIL contact@grandparis.ffbatiment.fr

SITE www.grandparis.ffbatiment.fr

La Lettre du 10 est une publication mensuelle de la FFB Grand Paris et ses Chambres professionnelles.

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION Philippe Rifaux

RÉALISATION PYC Édition TÉL. 01 53 26 48 00

CRÉATION GRAPHIQUE Atelier Chévara etc.

COPYRIGHT FFB Grand Paris



CONFÉRENCES

Semaine de la transmission et de la reprise d'entreprise



Qu'il s'agisse de transmission ou bien encore de reprise d'entreprise, les clés du succès résident essentiellement dans la préparation très en amont de son projet par le chef d'entreprise. Consciente des enjeux qui s'attachent à la réussite de ces opérations, la FFB Grand Paris organise cette année la semaine de la transmission et de la reprise d'entreprise. À cette occasion, les entrepreneurs pourront assister à une conférence sur la transmission d'entreprise qui se tiendra le lundi 16 mars prochain à 17 h 00, à un

petit-déjeuner sur la transmission familiale de 8 h 30 à 10 h 00 le mercredi 18 mars et à un petit-déjeuner sur la croissance externe par la reprise d'entreprise le jeudi 19 mars de 8 h 30 à 10 h 00. Ces événements permettront aux chefs d'entreprise d'être informés et d'échanger avec des experts. Les entrepreneurs adhérents intéressés peuvent encore s'inscrire à cette conférence par mail à HippiasC@grandparis.ffbatiment.fr. Les informations pratiques leur seront transmises par retour.

CONTACT Assistance juridique, 01 40 55 10 71

CONFÉRENCES

À noter dans votre agenda

La FFB Grand Paris organise tout au long de l'année des réunions et conférences pour vous informer au mieux sur des thèmes d'actualité et vous permettre de débattre sur les points qui vous préoccupent. Outre la conférence « Transmission d'entreprise » le 16 mars à 17h à la FFB Grand Paris, notez également dans votre agenda :

Le 14 avril de 17h à 19h : conférence « Comment répondre aux prescriptions environnementales des marchés ? ».

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, les différents acteurs du secteur du Bâtiment ont pris conscience que les labels et certifications peuvent être des éléments de différenciation forts des produits et des services. Lors de cette conférence, une information approfondie sera assurée sur l'existence de ces différents labels et certifications, leur contenu et leur intérêt dans le cadre d'une stratégie commerciale et managériale.

Le 20 mai de 17h à 19h : conférence « Le BIM dans le Bâtiment ».

La maquette numérique, traduction

française du BIM, est la représentation des objets composant un bâtiment. C'est une nouvelle manière de penser et construire le Bâtiment. L'État souhaite généraliser le recours au BIM dans les marchés publics à l'horizon 2017. À l'occasion de cette conférence, des acteurs du logement en Ile-de-France interviendront, notamment, sur les impacts de cette technologie dans le Bâtiment.

Le 18 juin de 17h à 19h : conférence « L'optimisation patrimoniale ».

Lors de cette conférence, seront abordés les thèmes suivants :

- l'optimisation du mode de détention de son entreprise et de sa rémunération ;
- l'optimisation de la détention de l'immobilier d'investissement ou d'exploitation attaché ;
- l'optimisation de la cession, de la transmission de son entreprise ;
- la diversification de son patrimoine et l'optimisation de son rendement ;
- l'optimisation de la transmission de son patrimoine familial et de sa fiscalité.

CONTACT Florence JOUDRIER, 01 40 55 10 47